EPS
Informations de rentée 2016

A. RAPPELS GENERAUX

Circulaire du 3 juillet 1992 relative à la participation des intervenants extérieurs ;
Circulaire du 7 juillet 2011 relative à l'enseignement de la natation dans les 1er et 2nd degrés

« Les activités à risque s'exercent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant, à charge pour lui de définir les conditions d'exercice des activités et les règles de sécurité à mettre en œuvre. Son action consiste à définir préalablement l'organisation générale de l'activité avec une répartition des tâches et à procéder à posteriori à son évaluation. »

L'enseignant est garant à la fois de la sécurité de la classe mais également de l'organisation pédagogique de l'activité. Il convient donc à l'enseignant (en collaboration avec les intervenants extérieurs), de mener un enseignement structuré et progressif. Les intervenants extérieurs qualifiés assistent l'enseignant, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves.

Il est essentiel de définir le rôle de chacun des intervenants durant la réunion de l'équipe d'encadrement. Les intervenants connaîtront également avec précision quels sont les enfants qui leur seront confiés. Il faut donc établir une liste nominative pour chacun des groupes constitués. Ces listes peuvent être modifiées au fil des séances en fonction des progrès accomplis par les enfants. Elles peuvent être rédigées au crayon afin d'être modifiées aisément.

B. NATATION

I. ENSEIGNANTS STAGIAIRES :

- ***Les fonctionnaires stagiaires (lauréats du CRPE 2016)*** **sont soumis aux mêmes obligations et contraintes que les personnels titulaires.** Une **formation natation obligatoire de 6 heures** sera organisée à leur intention avant les vacances de la Toussaint.
  Ces personnes **démarreront donc l'enseignement de la natation après ce temps de formation**.

- ***Les contractuels*** ne sont pas autorisés à assurer cet enseignement (excepté s'ils sont titulaires du BEESAN ou d'un diplôme équivalent).

- **Les *PES prolongés de droit ou PES prorogés*** ne participeront pas à ce temps de formation puisqu'ils en ont déjà bénéficié durant l'année 2015-16.
  Ces personnes **pourront donc démarrer l'enseignement de la natation dès la rentrée**.

II. REMARQUES ADMINISTRATIVES

La circulaire départementale natation a déjà été envoyée dans les écoles.
Je vous remercie de bien vouloir faire parvenir au secrétariat de l'inspection :

1. Dès la rentrée :

Le document en PJ à la circulaire, intitulé : « **organisation de l'enseignement de la natation, Année 2016 – 2017 »** en précisant la piscine fréquentée et, si possible, les créneaux horaires, même si vous ne fréquentez pas la piscine au 1er trimestre. Un état néant signalera les écoles n'allant pas à la piscine.

2. Avant le démarrage de l'activité :

- le compte-rendu de la réunion de l'équipe d'encadrement (faite au niveau de chaque classe ou de l'école), celui-ci n'étant pas la copie de l'ordre du jour, mais un compte-rendu détaillé des décisions prises.

  Proposition d'ordre du jour de cette réunion :
  - *Objectifs de l'enseignement de la natation à l'école maternelle et élémentaire* (2011, 2015, et programmes)
  - *Organisation générale :*
    - niveaux de classe concernés, effectifs, listes,
    - calendrier,
    - transports,
    - coût / financement,
    - hygiène alimentaire, habillement.
  - *Organisation de la sécurité :*
    - règlement intérieur de la piscine et POSS (plan d'organisation de la sécurité et de la surveillance),
    - informations sur l'emplacement des MNS de surveillance, des perches,
    - informations sur les profondeurs des bassins,
    - informations sur le matériel à disposition à la piscine,
    - listes nominatives, rappel de la nécessité de compter régulièrement ses élèves,
    - consignes en cas d'accident ou d'incident,
    - organisation des entrées et sorties de bassin,
    - organisation de la surveillance constante des douches et vestiaires
  - *Organisation pédagogique :*
    - pédagogie de la natation : le document de référence dans le 68 est le « Tous en nage »,
    - équipe d'encadrement : enseignants, maîtres-nageurs sauveteurs agréés (le cas échéant), bénévoles agréés,
    - agrément des intervenants extérieurs : rôle et signification de l'agrément,
    - organisation pratique d'une séance de natation en général et en particulier dans la piscine concernée,
    - préparations écrites des séances,
    - place et tâches des intervenants bénévoles,
    - évaluation des élèves : contenus et modalités
    - utilisation du matériel,

- sécurité,
- divers.

- la liste d'émargement qui l'accompagne : c'est une liste des personnes présentes à la réunion avec signatures apposées. Les intervenants extérieurs bénévoles doivent participer à cette réunion pour s'informer de l'organisation de l'activité au niveau de la classe ou de l'école.

- une copie de la FICHE PROJET D'ACTIVITE, **une par classe**. Elle est téléchargeable sur le site d'Andolsheim : direction/fiches pratiques : http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/IMG/pdf/projet_d_activite_h04juin_2012_cle0c15bb.pdf

3. Demandes d'agrément pour les personnes intervenant dans l'activité.

- La **dernière version** des demandes d'agrément est jointe à ce document, et vous la trouverez également sur le site d'Andolsheim : direction/fiches pratiques :
  - Pour une première demande d'agrément, utiliser le formulaire A1 EPS : http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/IMG/pdf/agrement_1ere_demande_eps06_2015_cle071192.pdf
  - Pour une demande de renouvellement d'agrément, utiliser le formulaire A2 EPS : http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/IMG/pdf/renouvellement_agrement_eps_06-2012_cle097ff2.pdf

- Elles sont annuelles (y noter l'année scolaire) et **à déposer en double exemplaire.**
- Elles sont accordées sans nouveau stage si elles étaient déjà obtenues précédemment. On utilisera alors le **formulaire de renouvellement** sur lequel on notera le numéro d'agrément déjà attribué. Pour vous aider dans cette tâche, je vous envoie par voie électronique la liste de tous les intervenants recensés pour votre école.
- Pour les personnes qui interviennent pour la première fois, on utilisera le formulaire **première demande**.
- Pensez à faire renseigner tous les champs : prénom, profession, adresse….

Ces documents ont une importance capitale pour la couverture de tous les intervenants.
Aucun nouvel intervenant ne pourra prendre un groupe en charge avant la fin du stage de formation.

Le dépôt au secrétariat de l'Inspection **de ce dossier complet** (fiche organisation de la natation, compte-rendu de la réunion de l'équipe d'encadrement avec liste d'émargement, projet(s) d'activité, demandes d'agrément en deux exemplaires) conditionne **l'autorisation d'aller à la piscine.**
NB : Dans le cas où il n'y aurait pas d'exemplaires doubles dans vos dossiers, aucun document ne vous sera retourné.

IMPORTANT POUR TOUTE PERSONNE (ZIL, brigade, parent...) QUI SE RAJOUTE à l'équipe d'encadrement en cours d'année : il convient de faire un avenant au compte-rendu lors d'une réunion avec cette ou ces personnes, attestant qu'elle ou elles ont pris connaissance de la réglementation, de l'organisation des classes et du projet pédagogique. Une liste d'émargement complétera le dossier.

NB : il vous appartient de télécharger les différents documents (fiches projet, formulaires d'agrément, autorisation d'intervenant extérieur…). Merci de le faire scrupuleusement : il arrive fréquemment que des documents parviennent incomplets ou avec deux rectos… dans la mesure du possible, faites des recto-verso.

III. STAGES DESTINES AUX NOUVEAUX INTERVENANTS EXTERIEURS BENEVOLES

L'objectif du stage est de **donner les éléments d'une progression en natation et de vérifier les compétences** des parents volontaires. Je vous remercie de préciser aux volontaires le contenu du **test obligatoire : « savoir nager 50 m après un départ sauté ou plongé ».**

Les 2 séances (6 heures) sont obligatoires ainsi que la réussite du test de 50m. Si un parent ne peut assister à toutes les séances d'un secteur, il lui sera possible de « rattraper » la ou les séances en s'intégrant à une formation des circonscriptions voisines. Seule condition : **respecter obligatoirement la chronologie** (la séance n°2 ne peut remplacer la n°1, etc…). Merci de m'en informer au préalable.

Lieu	Séances	Dates	Horaires
Piscine Sirénia, Volgelgrun	S1 (3h) S2 (3h)	V. 23.09.2016 V. 30.09.2016	13h45-16h45
Piscine de Kaysersberg	S1 (3h) S2 (3h)	L 05.09.2016 L 12.09.2016	14h à 17h
Piscines de Colmar • Stade nautique (le 10/09) • Aqualia et Stade nautique (le 17/09)	S1 (3h) S2 (3h)	S 10.09.2016 S 17.09.2016	9h à 12h
Piscine d'Ottmarsheim	S1 (3h) S2 (3h)	V 23.09.2016 V 30.09.2016 (À confirmer)	17h30 à 20h30
Piscine de Munster	S1 (3h) S2 (3h)	J 22.09.2016 J 29.09.2016	9h à 12h
Piscine d'Ungersheim	S1 (2h) S2 (4h)	V 23.09.2016 S 24.09.2016	17h à 19h 8h à 12h
Piscine d'Ensisheim	S1 (2h) S2 (4h)	L 19.09.2016	8h30 à 10h30 et 13h30 à 17h30

La piscine à laquelle se rend votre école est le centre de formation à proposer en priorité aux parents. Pour permettre une bonne organisation, **vous voudrez bien m'annoncer le nombre, les noms et prénoms des candidats à ces stages parents.**

IV. DOCUMENTATION « TOUS EN NAGE »

Le document "Tous en nage" est disponible et téléchargeable sur le site de la circonscription EPS/ natation : http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/IMG/pdf/tous_en_nage_complet_22_sept_2012_cle8fa3d1.pdf
Il vous appartient d'en faire des photocopies pour les enseignants et les accompagnateurs. Il serait souhaitable que ce document soit en possession des nouveaux intervenants avant leur stage.

V. EVALUATIONS NATATION

Les évaluations départementales sont à organiser en fin d'unité d'apprentissage par toutes les classes fréquentant la piscine (cf. circulaire natation). Un tableau récapitulatif sera renseigné par école, les fiches classes étant des outils restant à l'école et permettant de suivre les progrès des élèves. Elles vous ont été envoyées en annexes de la circulaire départementale pour l'enseignement de la natation.

VI. ATTESTATION SCOLAIRE DU SAVOIR NAGER

Vous pourrez délivrer des attestations du savoir nager aux élèves ayant satisfait au test. Pour plus de précisions, je vous renvoie au document « 3 repères d'évaluation en natation » envoyé avec la circulaire natation.
Des attestations au format de carte pourront être retirées à l'inspection. Il vous suffit pour cela de m'indiquer le nombre nécessaire pour votre école.

VII. SAISIE DES RESULTATS DES EVALUATIONS DES ELEVES DANS LE TBE

L'onglet natation du TBE devrait être opérationnel en cours d'année. Je vous invite à compléter le document « fiche eval natation pour TBE » envoyé avec la circulaire natation afin de pouvoir renseigner le TBE dès que celui-ci sera prêt.

VIII. TEST NECESSAIRE AVANT LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES

Si vous avez un projet de classe de mer, d'initiation à la voile, vous pouvez :

- Faire passer le test du savoir nager
- Faire passer le test du boléro

Pour la passation de ce dernier test, pensez à réserver (auprès de moi) les gilets de sauvetage, indispensables et prévenez les maîtres-nageurs au moins une semaine à l'avance : ce sont eux qui feront passer ces tests qui sont également reconnus par les différentes fédérations sportives ou centres de loisirs.
Il serait intéressant que chaque élève quittant l'école élémentaire soit en possession de cette attestation.

C. ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES A ENCADREMENT RENFORCE A L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

L'équipe EPS du département a réalisé un document relatif à ces activités particulières : veuillez demander au CPC le ou les textes relatifs aux activités qui vous intéressent pour l'élaboration de votre projet. Vous les trouverez également sur le site http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/IMG/pdf/cadre_reglementaire_20_juin_2016_cle0d846d.pdf .

Les projets d'activités à encadrement renforcé (natation, voile, ski, escalade, cyclotourisme…) transitent **obligatoirement** par le secrétariat pour **information à l'IEN** avant le démarrage de l'activité.

D. INTERVENANTS EXTERIEURS

Vous pouvez faire **appel à un intervenant pour des tâches d'enseignement dans une activité physique spécifique** (tennis, tennis de table, football, handball, basketball, cirque,…). Cela implique :

- La rédaction d'un projet d'activité
- Une demande individuelle d'agrément faite par l'intervenant (demande en double exemplaire renouvelable chaque année) à télécharger le site d'Andolsheim : direction/fiches pratiques :
    - Pour une **première demande** d'agrément, utiliser le formulaire A1 EPS
    - Pour une **demande de renouv**ellement d'agrément, utiliser le formulaire A2 EPS.

- **Intervenants rétribués** : une **convention** doit être établie entre l'employeur de l'intervenant et Madame la directrice académique du Haut-Rhin et un **agrément** doit être demandé par l'intervenant pour l'année en cours.

E. INSTALLATIONS SPORTIVES

La rentrée est le moment privilégié pour vérifier le bon état des installations et équipements sportifs utilisés (ancrage des panneaux de basket, des buts de handball, état des structures de jeux…). Consignez les observations dans le document unique, signalez tout problème aux municipalités et prenez les mesures de sécurité adéquates.

F. REUNIONS USEP

Ordre du jour :
- Bilan 2015-16
- Perspectives 2016-17
- Choix et programmation des activités
- Elaboration du calendrier annuel des rencontres : dates, lieux…
- Points divers

Les réunions préparatoires de secteur se tiendront aux jours et heures suivants :

ECOLES	CYCLES	DATES	LIEUX	HEURES
Toutes	3	Lundi 26 septembre	Salle de réunion Inspection d'Andolsheim	17 h
Toutes	2	Jeudi 29 septembre	Salle de réunion Inspection d'Andolsheim	17 h

La présence d'un représentant au moins par association est indispensable. Je souhaite également la bienvenue aux collègues qui décideraient de franchir le pas et de rejoindre l'USEP.
Veuillez prendre note de ces dates, il n'y aura pas d'invitation spécifique pour ces réunions.

G. FORMATION A L'AGREMENT CYCLOTOURISME

Les enseignants qui souhaitent mettre en place une unité d'apprentissage de cyclotourisme durant l'année scolaire devront s'entourer d'intervenants extérieurs bénévoles titulaires de l'agrément cyclotourisme.
La formation des intervenants (parents…) aura lieu **le vendredi 7 octobre 2016 de 16h30 à 18h30** (RDV sur le parking de la mairie d'Andolsheim, muni d'un vélo, d'un casque et d'un gilet jaune).

H. PRET DE MATERIEL ET DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE EPS

I. Prêt de matériel :
- ✓ Des jeux de ballons (football, basket, rugby, handball),
- ✓ deux kits de football (buts à monter, ballons de futsal (utilisation en salle uniquement), chasubles, cônes…)
- ✓ un kit unihockey,
- ✓ un kit badminton,
- ✓ des casques pour le cyclotourisme
- ✓ deux lots de chasubles

sont disponibles à l'inspection. Ils vous sont prêtés pour la durée d'une unité d'apprentissage (entre chaque période de vacances). Par ailleurs des gilets de sauvetage pour les tests sont en dépôt à l'inspection.
Pensez à réserver ce matériel rapidement en fonction de vos programmations. Les réservations pourront être prises lors de la réunion des directeurs.

Une documentation en EPS est à votre disposition à l'inspection. N'hésitez pas à venir emprunter les ouvrages dont la liste suit :

TITRE	AUTEUR	EDITEUR	REMARQUES
100 heures d'EPS pour l'école maternelle	IA de l'Aude	CRDP Languedoc	
17 danses collectives	Carlo-Gilbert Latens	Revue EPS	CD + Fascicule
17 danses collectives	Layens	Revue EPS	
4 activités pour les 3/12 ans	Catteau - Duffau - Havage	Revue EPS	Lutte - Gym - jeux de balle - endurance
40 jeux de handball	Gueniffey	Revue EPS	Collection "Des jeux aux sports"
50 jeux de lutte	Eichelbrenner	Revue EPS	Collection "Des jeux aux sports"
5O rondes et jeux chantés	N. Lamouroux	Revue EPS	CD + Fascicule
Activités physiques en maternelle	Chantal Cabus	Revue EPS	Une entrée par les compétences
Athlétisme des 3/12 ans	A-M et O HAVAGE	Revue EPS	Propositions de situations
Chantons, dansons	N. Lamouroux	Revue EPS	CD + Fascicule
Danse, acrosport, grs	Catteau-Havage	Revue EPS	Activités artistiques pour les 3/12 ans
Des ballons et des jeux C2-C3	Besson-Vanroose	Revue EPS	Recueil de jeux de ballon C2 et C3
Des jeux à la carte	CPC-CPD Gironde	Revue EPS	Fichier de 200 jeux
Des jeux, des situations,au cycle 3	Rollet - Usmer	Revue EPS	Exercices d'EPS pour le cycle 3
E. P. S. : le guide de l'enseignant ; les activités	Tome 2	Revue EPS	13 activités traitées pour les 3 cycles
Ed. physique pour les - de 5 ans	BM. Bonhomme	Revue EPS	Agir, dire, lire écrire, 656 situations
Ed. physique pour les - de 5 ans	Bonhomme-Jalon	Revue EPS	
Jeux aquatiques	Madelénat	Revue EPS	Collection "Des jeux aux sports"
Jeux de badminton	Lammertyn - Lemoine	Revue EPS	Collection "Des jeux aux sports"
Jeux de basket à l'école	Pecqueux	Revue EPS	Collection "Des jeux aux sports"
Jeux de hockey : 43 situations	Daniel Carteron	Revue EPS	Collection "Des jeux aux sports"
Jeux d'expression corporelle aux cycles 2 et 3	Usmer-Rollet	Revue EPS	Collection "Des jeux aux sports"
L'éducation physique à l'école maternelle	Michel Bonhomme	Revue EPS	10 activités traitées
L'EPS à l'école : cycles 1, 2 et 3.	Ministère de l'EN	Revue EPS	Un outil pour les progressions
Les thèmes transversaux à en EPS	Michel Rollet - Brigitte Usmer	Revue EPS	Cycles 1, 2 et 3
Méthodes et contenus pour l'EPS	Jean-René Courtois	CRDP Grenoble	Vol 1 : opposition et coopération
Méthodes et contenus pour l'EPS	Jean-René Courtois	CRDP Grenoble	Vol 2 : gym, natation, danse, APPN
Méthodes et contenus pour l'EPS	Jean-René Courtois	CRDP Grenoble	Vol 3 : athlé, activités de manipulation
Musique au corps	John Boswell	Revue EPS	CD
Natation : le fichier de l'élève	Equipe EPS des B-du Rhône	Revue EPS	50 fiches plastifiées
Natation pour les 6/12 ans	Maury - Coudrier	Revue EPS	72 étapes, 72 jeux à l'école élémentaire

Parcours aménagés à l'E M	Gourinchas - Millet	Revue EPS	Différents types de parcours
Arts du Cirque	Alain Fouchet	Revue EPS	De l'initiation au perfectionnement
Apprendre à faire du vélo dès la maternelle	Marie-José Le Calvez	Revue EPS	

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement, ainsi que pour toute aide à la mise en place de projet. N'hésitez pas à me solliciter.

A toutes et à tous, je souhaite une bonne rentrée et une nouvelle année scolaire riche en projets et événements sportifs.

Catherine Metz,
Conseillère pédagogique en Education Physique et Sportive
Circonscription d'Andolsheim